



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime
de la Méditerranée
Division « action de l'Etat en mer »**

Toulon, le 03 MARS 2021
N°500395/PREMAR MED/AEM/NP

Le vice amiral d'escadre Laurent Isnard
préfet Maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var

OBJET : commune de Sainte-Maxime – demande de concession d'utilisation du domaine public maritime.

RÉFÉRENCES : a) article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;
b) votre courrier du 30 décembre 2020.

Par lettre référencée, vous avez sollicité mon avis conforme sur les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez portant sur la création et la réfection d'ouvrages de défense contre la mer sur plusieurs secteurs littoraux de la commune de Sainte-Maxime (plages de la Croisette, Nartelle et Garonette).

Au vu des documents transmis, j'ai l'honneur de donner un avis conforme favorable à ces projets, localisés à proximité d'herbiers de posidonie, sous réserve que les mesures mises en œuvre lors de la phase de travaux garantissent la préservation de ces habitats. Il conviendra, également, qu'un dispositif de suivi soit mis en place.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,
le commissaire général Thierry Duchesne
adjoint au préfet Maritime,
chargé de l'action de l'Etat en mer

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur departemental des territoires et de la mer du Var

COPIES :

- AEM/PADEM/RM
- Archives (dossier n° 82 chrono)